

MANUEL BD  
DE CONSEILS  
EN G.A.V



FORMAT Carré - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

**PAGE 11 - LES GARANTIES DE REPRÉSENTATIONS :** CE SONT LES PAPIERS QUI PROUVENT TON IDENTITÉ, TON ADRESSE, TON ACTIVITÉ.... ÇA PEUT ÊTRE TA CARTE D'IDENTITÉ, TITRE DE SEJOUR, UNE QUITTANCE DE LOYER, UNE ATTESTATION DE DOMICILIATION, UNE PROMESSE D'EMB-AUCHE, UNE FICHE DE PAVE, UNE FACTURE D'ELEC, UNE ATTESTATION RSA/PÔLE EMPLOI/GARANTIE JEUNE, UN CERTIFICAT D'ÉTUDE.... LES GARANTIES SONT TRÈS IMPORTANTES POUR L'AVOCAT-E, POUR EVITER D'ALLER EN DÉTENTION PROVISOIRE ET PROUVER QUE TUTE PRÉSENTERAS À TON PROCÈS ULTERIEUR, À DONNER AU MOMENT DU PASSAGE DEVANT LE-LA JUGE.

**PAGE 13 - L'ENQUETRICE-TEUR SOCIALE :** IL-EUVE EST LÀ POUR RECOLTER DES DÉTAILS CROUSTILLANTS SUR TON PROFIL SOCIAL (TA VIE, TON PASSÉ, TES RELATIONS...). UN CONSEIL, NE DECLARE RIEN CAR CES INFOS SERONT DITES AU PROCÈS POUR T'ÉTABLIR UN PROFIL SOCIAL, ET SERONT UTILISÉES CONTRE TOI (IL-EUVE VA TE DIRE L'INVERSE).

**LE PROCUREUR :** C'EST LE MAGISTRAT QUI PRÉSENTE L'ÉTAT, EN GÉNÉRAL IL-EUVE EST CONTRE TOI.

**PAGE 15 - FPR :** FICHIER DES PERSONNES RECHERCHÉES. DANS LE CADRE D'UN RAPPEL À LA LOI C'EST QUAND IL Y A UNE INTERDICTION DE PARAÎTRE DANS UNE VILLE.

BROCHURE ÉCRITE EN 2021  
À RETROUVER SUR [INFOKIOSQUES.NET](http://INFOKIOSQUES.NET).

-20-

FORMAT Carré - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

**PAGE 9 - LE RIEN A DECLARER (RAD):** LA GAV SERT JUSTE A TE SOUTIRER LE PLUS D'INFOS POSSIBLES, LES FLICS N'ONT PAS GRAND CHOSE SI TU NE LEUR DIT RIEN. ET GARDER LE SILENCE EST UN DROIT ! QUOI QUE TU DISES, LES FLICS PEUVENT REBONDIR SUR UN DETAIL OU INTERPRETER TES PAROLES POUR TE FAIRE DIRE CE QU'ILS VEULENT ENTENDRE, MEME SI TU PENSES ETRE INNOCENT-E. LE FAIS DE REPONDRE AUX QUESTIONS NE TE FAIS PAS SORTIR DE GAV PLUS VITE, AU CONTRAIRE, TU PEUX RESTER PLUS LONGTEMPS CAR LES CONDES SAVENT QU'ILS PEUVENT TE SOUTIRER PLUS D'INFOS. CE N'EST PAS EN GAV QUE TU POURRAS DIRE TA VERSION ET AVOIR LA PLACE POUR TE DEFENDRE. MIEUX VAUT ATTENDRE D'AVOIR ACCES A SON DOSSIER D'ACCUSATION ET VOIR REELLEMENT CE QUE LES FLICS ONT CONTRE TOI.

**LES CHEFS D'INCONDUITE:** LE/LES ACCUSATIONS QU'ON TE PORTE ILS PEVENT EVOLUER DURANT TA GAV

**LES AUDITIONS:** TU PEUX EN AVOIR PLUSIEURS DURANT TA GAV. LES FLICS TE POSENT DES QUESTIONS, TE MONTRENT DES PHOTOS (RAD MEME SI TU TE RECONNAIS!), ILS NOTENT TES REACTIONS, TE FOUTENT DES COUPS DE PRESSIONS, ETC, ... TOUT EST NOTE DANS UN PROCES VERBAL. TON AVOCAT-E EST PRESENTE. SI TU NE DECLARES RIEN, CES MAUVAIS MOMENTS SERONT PLUS COURTS.

**REFUSER DE SIGNER:** NOMBREUX DOCUMENTS TE SONT PRÉSENTÉS DURANT LA GAV, LES PROCES VERBAUX (PV) LIÉS AUX DIFFERENTES ÉTAPES DE LA GAV (AUDITIONS, FOUILLES, SORTIE...). SIGNER UN PV C'EST RECONNAÎTRE CE QUI Y EST INSCRIT. SI TU NE SIGNES PAS, IL EST PLUS FACILE PAR LA SUITE DE NIER CE QUI Y EST NOTÉ. SI TU NE SIGNES PAS LE PV DE SORTIE, TU SORS QUAND MEME. LES FLICS VONT ALORS ECRIRE "REFUSE DE SIGNER".





-1-

FORMAT Carré - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

T'INCRIMINER D'AVANTAGE. ▲ À CE QUE TU LAISSES TRAÎNER. PENDANT LA PERQUIS SI TU ES PRÉSENT-E, NE DÉCLARE RIEN.

**PAGE 5 - LA-LE MÉDECIN:** L'EXAMEN MEDICAL PERMET D'ATTESTER L'ETAT DANS LEQUEL TU ARRIVES AU POSTE, ÇA PEUT SERVIR POUR TON PROCES. ELLE - IL PEUT TE PRESCRIRE DES MEDOCS, MAIS PAS SÛR D'Y AVOIR ACCÈS APRÈS.

**PAGE 6 - L'AVOCAT-E:** L'AVOCAT-E (SURTOUT COMMIS D'OFFICE) N'EST PAS FORCÉMENT EN ACCORD AVEC TA FAÇON DE RÉAGIR FACE A LA POLICE, IL FAUT DES FOIS LUI RÉSISTER. C'EST AVEC L'AVOCAT-E QUE TU PEUX NÉGOIER QU'IEL CONTACTE L'EXTERIEUR (DEFENSE COLLECTIVE, PROCHES, LEGAL TEAM...)

**PAGE 7 - ADN, EMPREINTES ET PHOTO:** UN CONSEIL, NE DONNE PAS TA SIGNALÉTIQUE (EMPREINTES ET PHOTO) ET TON ADN, MÊME SI C'EST POSSIBLE D'UNE PEINE (TU PEUX ÊTRE RELAXÉ-E). CES DONNÉES POURRAIENT PERMETTRE DE T'IDENTIFIER PENDANT 25 ANS VOIR 40 ANS SI TU ES CONDAMNÉ-E. DONNER TON ADN ÉTEND AUSSI LE FICHAGE À TA FAMILLE. MÊME SI C'EST UN DÉLIT DE REFUSER, LA POLICE NE PEUT TE FORCER. ET ATTENTION LES FLICS PEUVENT TE PRENDRE EN PHOTO QUAND TU T'Y ATTENDS PAS!

**PAGE 8 - LE "OFF" (INTERROGATOIRE HORS AUDITIONS):** ATTENTION TOUTES LES PERSONNES QUE TU CROISES AU COMMISSARIAT PEUVENT TENTER DE TE SOUTIRER DES INFOS, DANS LES COUDIERS COMME AUX AUDITIONS: "RIEN A DECLARER". NE FAIS CONFIANCE À PERSONNE!

-18-

## LEXIQUE

**GARDE À VUE:** C'EST UNE MESURE DE PRIVATION DE LIBERTÉ POUR PERMETTRE AUX FLICS DE T'INTERROGER ET DE CONSTRUIRE UN DOSSIER À CHARGE CONTRE TOI. ELLE PEUT DURER JUSQU'A 24H, RENOUVELABLE UNE FOIS (=48H) À PARTIR DE 16 ANS. SI TU AS -13 ANS, L'OPJ\* DOIT INFORMER TES PARENTS OU REPRÉSENTAUX LEGAL. -13 ANS PAS PLUS DE 12H RENOUVELABLE 1 FOIS. LES FLICS DOIVENT TE NOTIFIER LE DÉBUT DE TA GAV ET L'INFRACTION SOUPÇONNÉE D'ÊTRE COMMISE AU MOMENT DE TON INTERPELLATION.

**VERIFICATION D'IDENTITÉ:** LES CONDÉS T'EMMÈNENT AU POSTE, POUR UNE DURÉE MAX DE 4H, POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ PAR TOUS LES MOYENS (PERMIS, FCB, COMPTE BANCAIRE, EMPREINTES...). CE N'EST PAS UNE GAV, MAIS ÇA RESTE DANS LE TAJ (TRAITEMENT D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES).

**PAGE 2: PETIT ÉTAT CIVIL:** C'EST LA 1<sup>ER</sup> CHOSE QUE LA POLICE TE DEMANDE AU POSTE. SEUL LE NOM, PRENOM, LIEU ET DATE DE NAISSANCE, ET L'ADRESSE (⚠ LES FLICS VONT SÛREMENT PERQUISITIONNER\* À L'ADRESSE QUE TU DONNES) SONT OBLIGATOIRES, C'EST CE QU'ON APPELLE LE PETIT ÉTAT CIVIL. CERTAINES PERSONNES CHOISISSENT DE NE PAS DÉCLINER LEUR IDENTITÉ OU DE DONNER UNE IDENTITÉ IMAGINAIRE (⚠ À NE PAS FAIRE UNE USURPATION D'IDENTITÉ QUI EST UN DELIT TRÈS VÉNER, L'IDENTITÉ IMAGINAIRE PEUT ÊTRE UN DELIT AUSSI), ELLES SONT ALORS NOMMÉES "X".

**COMMIS D'OFFICE:** AVOCAT QUI VA TE DÉFENDRE SI TU N'A PAS DESIGNÉ UN AVOCAT PAR TOI MÊME.

**PERQUISITION:** LORSQUE TU DONNES TON ADRESSE, LA POLICE PEUT FAIRE PERQUIS CHEZ TOI, ET RECOLTER BEAUCOUP D'ÉLÉMENTS POUVANT \*OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE.

- 17 -

⚠ FORMAT CARRE - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

NOM, PRENOM, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, ADRESSE

je vais juste répondre au petit état civil\*, puis j'userai de mon droit au silence.

MOUSSY TAÏSSA, 13/12/98 à LIUJ, 66 RUE DU TROU, RENNES.

PROFESSION, NOM ET PRENOMS DE VOS PARENTS.

J'EN'A RIEN À DECLARER

? ... VOULEZ-VOUS DESIGNER UN AVOCAT?

Merde, j'ai oublié le nom de l'avocat qu'on m'avait conseillé. Je vais avoir un commis d'office\* ... OUI

SOUHAITEZ-VOUS UNE VISITE MÉDICALE?

OUI

VOULEZ-VOUS APPELER UN PROCHE?

je sais que c'est pas moi qui vais appeler mais les flics. Mes ami-es sont au courant, donc:

NON

\* VOIR LEXIQUE

- 2 -

LEVEZ LES BRAS! VIDEZ VOS POCHE! ENLEVEZ VOTRE SOUTIEN GORGE, VOS LACETS DE SWEAT, VOS BIJOUX ET VOS PIERCINGS, VOS LUNETTES.. ETC..



-3-

⚠ FORMAT CARRE - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

SI TU AS ACCEPTÉ DE FAIRE JUGER, TU AS 10 JOURS POUR FAIRE APPEL DE LA DÉCISION.

SI TU AS REFUSÉ, C'EST LE MOMENT DE "DÉBATTRE" DE TON SORT EN ATTENDANT TON PROCÈS. C'EST LÀ QUE LES GARANTIES DE PRÉSENTATION PROUVENT OU NON SELON LE TRIBUNAL SI TU TE PRÉSENTERAS À TON PROCÈS.

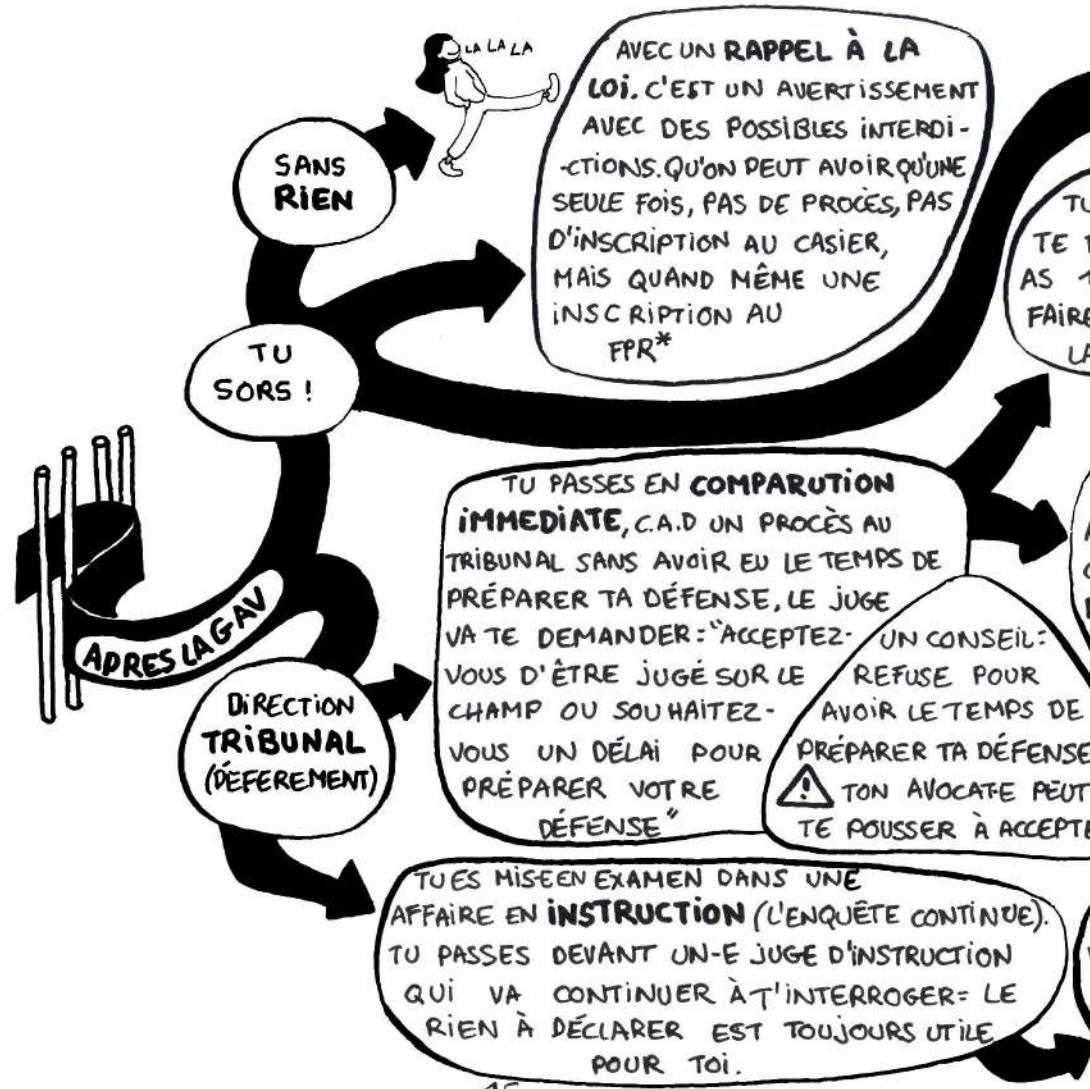
SI TU AS REFUSÉ, SOIT LE-LA JUGE D'INSTRUCTION, SOIT UN-E JUGE DES LIBERTÉS ET DE LA DÉTENTION VA DÉCIDER DE TON SORS EN ÉVALUANT TES GARANTIES DE PRÉSENTATION

SI TU ES CONVOQUÉ-E À PARAÎTRE LIBRE À UN PROCÈS ULTÉRIEUR (OU UNE MÉDIATION, UNE COMPOSITION PÉNALE OU UNE COMPARUTION SUR RECONNAISSANCE PRÉALABLE DE CULPABILITÉ)

SI TU ES CONVOQUÉ-E À PARAÎTRE À UN PROCÈS ULTÉRIEUR MAIS EN ATTENDANT TU AS UN CONTRÔLE JUDICIAIRE AVEC DES RESTRICTIONS ET DES OBLIGATIONS (ex: POINTAGE AU COMICO, INTERDICTION DE MANIFS, ETC ...)

SI TU AS EN DÉTENTION PROVISOIRE (PRISON) EN ATTENDANT TON PROCÈS. TU PEUX FAIRE APPEL DE CETTE DÉCISION DANS UN DÉLAI DE 24h (POUR UN RENVOI DE COMPARUTION IMMÉDIATE)

-16-



FORMAT Carré - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.



J'AI PRIS UN COUP SUR L'OEIL ET LA JOUE,  
AUSSI J'AI TRÈS MAL À L'ÉPAULE DROITE.

POUVEZ-VOUS ME DIRE COMMENT  
C'EST ARRIVÉ? QU'AVEZ-VOUS FAIT?

ce medecin\* me parle comme  
UN Flic, je ne sait pas quelle  
relation il a avec eux...

... JE N'AI RIEN À DÉCLARER  
J'AIMERAIS JUSTE DES ANTI-  
DOULEURS

HUMMM... JE VOUS PRESCRIS  
DU PARACETAMOL... MAIS  
DITES MOI POURQUOI VOUS  
AVEZ MAL?

JE  
N'AI RIEN À  
DÉCLARER.



Le flic "gentil" ARRÈTE  
pas de me parler...

Mais maintenant en mode  
coups de pression en disant  
que je vais aller EN PRISON  
si je NE déclare  
RIEN.

c'est faux car c'est pas  
un délit, c'est UN droit!

Mais je sais que ça  
change RIEN de parler aux  
Keufs... ou de donner son  
ADN, même si ils ARRÈTENT  
pas de me le dire...

o



o

JOJO  
POUCANE

J'AI HÂTE DE SORTIR!



Je me  
défendrai  
à mon  
procès

""  
J'di  
froid  
""

-14-

FORMAT Carré - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

-5-

Ca fait plus de 30h ..

Le procureur\* a renouvelé ma GAV de 24h.

Ils ont essayé de me faire voir une enquêtrice sociale\*, je n'ai rien déclaré...

Et je me suis retrapée une audition avec l'opj.\* J'ai eu le droit de demander un avocat et un médecin.

J'ai dit à l'avocate de signaler que j'avais pas eu mes médocs, j'ai trop mal...



FORMAT Carré - DÉCUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

-13-

JE ME PRÉSENTE : MAÎTRE BAUVEUSE, VOTRE AVOCATE\* COMMIS D'OFFICE DURANT CETTE GAV, RACONTEZ MOI TOUT...

comme tout le monde ici, je ne sais pas ce qu'elle va dire pour moi...

... JE N'AI RIEN À DÉCLARER SUR LES FAITS

?... POURQUOI PRENDRE UNE AVOCATE ALORS ?!? JE NE POURRAIS PAS VOUS AIDER SI VOUS NE DITES RIEN!

Si ! POUR M'ASSISTER DURANT LES AUDITIONS ET FAIRE UN LIEN AVEC L'EXTERIEUR.

MES AMI-E-S VONT SUREMENT VOUS CONTACTER POUR VOUS DONNER MES GARANTIES DE RÉPRÉSENTATION.\*

-6-



ASSEYEZ-VOUS LÀ, FACE À L'APPAREIL PHOTO

oula... je sais qu'il veut  
me prélever mes empreintes\*, mon ADN\*  
et prendre ma photo. Et c'est un délit  
de refuser, je risque une peine. Mais il  
peut pas me forcer et perso  
je refuse le fichage.

JE N'AI RIEN À DECLARER.

QUOI ???

MAIS VOUS POUVEZ PAS REFUSER!  
ET SI VOUS MOURREZ DANS  
UN ACCIDENT D'AVION, LA SEULE  
MANIÈRE DE RETROUVER VOTRE  
CORPS C'EST L'ADN... BLA BLA BLA...

JE SOUHAITE  
RETOURNER  
DANS MA  
CELLULE!



-7-

FORMAT Carré - DÉCOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

ALLO

BONJOUR, NOUS SOMMES LES PROCHES DE TAÏSSA  
MOUSSY. VOUS ÊTES SON AVOCATE COMMISE D'OFFICE.  
C'EST QUOI SON CHEF D'INQUALEMENT? VOUS SAUVEZ  
SI ELLE VA PASSER EN COMPARUTION IMMÉDIATE?

HHE! IL ES FORMELLEMENT INTERDIT  
DE DONNER DES INFOS À PROPOS  
D'UNE PERSONNE EN GAV!!

J'AI TOUTES SES GARANTIES DE REPRÉSENTATION\*.  
SI JAMAIS ELLE PASSE AU TRIBUNAL, VOUS ME  
DIREZ UN PEU AVANT?

COMME ÇA JE VOUS RAMÈNE  
SES GARANTIES DE REP.?

OUI, TRÈS BIEN  
PRENONS RDV.



-12-

PENDANT CE TEMPS LES PROCHES DE  
TAÏSSA ESSAIENT DE RÉCOLTER  
DES INFOS AU TRIBUNAL, À L'ORDRE  
DES AVOCATS.

BONJOUR, MME MOUSSY EST-ELLE EN GAV?

UN INSTANT, JE REGARDE, ... OUI ELLE  
EST BIEN RENTRÉE HIER.

VOUS SAVIEZ LE CHEF D'INQUALEMENT\*?

AH ÇA JE NE PEUX PAS VOUS LE DIRE!

ELLE VA PASSER EN COMPARRUTION IMMEDIATE\*?

JE NE PEUX PAS VOUS LE DIRE  
POUR LE MOMENT.

... ET C'EST QUI SON AVOCAT?

ALORS ... MAÎTRE BAVEUX

ALORS COMME ÇA ON  
REFUSE L'ADN?

C'EST PAS MALIN ÇA, MAIS  
JE COMPRENDS, C'EST POUR  
RAISONS POLITIQUES C'EST ÇA?

Bon il me  
fait quoi là ? il  
est gentil, il veut  
juste parler

...  
ET BEN...

NON il vaut  
mieux pas, il essaie  
de recolter des infos  
hors des auditions\*  
ça pue....

...  
...



... VOUS AVEZ LE DROIT LORS DE VOS AUDITIONS\*, APRÈS AVOIR DECLINÉ VOTRE IDENTITÉ DE FAIRE DES DÉCLARATIONS, DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU DE VOUS TAIRE ... ETC...

QUE FAISIEZ-VOUS AVANT D'ÊTRE INTERPELLÉ?

Si je parle je risque de dire des conneries, c'est sûr! Il note tout en plus, c'est son taf, il sait très bien RETOURNER la tête des gens, vaut mieux:

JE SOUHAITE FAIRE USAGE DE MON DROIT AU SILENCE.\*

QUE PENSEZ-VOUS DE VOTRE CHEF D'INQUALEMENT\*?

JE N'AI RIEN À DÉCLARER.

AVEC QUI ÉTIEZ-VOUS?



je ne vais pas impliquer mes ami-e-s ou mettre en danger des gens.

JE SOUHAITE GARDER LE SILENCE.

SI VOUS NE DITES RIEN VOUS ALLEZ PRENDRE POUR TOUT LE MONDE! ALLEZ UN PETIT EFFORT, NE RIEN DIRE VOUS REND COUPABLE. VOTRE AMI, LUI, A PARLÉ ET VOUS A RECONNU SUR UNE PHOTO. QU'AVEZ VOUS À DIRE LA-DESSUS?

c'est vrai?! A merde c'est quoi ce délire, c'est peut-être du bluff. Je verrai dans le dossier après la Garde à vue de toute façon.

JE N'AI RIEN À DECLARER

POURQUOI REFUSER DE DONNER VOTRE ADN?

CE N'EST PAS EN VOTRE FAUVEUR DE NE PAS RÉPONDRE AUX QUESTIONS DONNEZ AU MOINS VOTRE ADN.

C'EST MON DROIT DE GARDER LE SILENCE

RELISEZ ET SIGNEZ

je vais bien relire pour vérifier qu'il n'a pas rajouté des trucs que j'ai pas dit.



JE REFUSE DE SIGNER\*